Le Noyer du Caucase

Pterocarya fraxinifolia (Lam.) Spach

Le Noyer du Caucase est un arbre originaire des massifs montagneux du Caucase et du Nord de l'Iran. Son aire de distribution s'étend également sur les zones côtières qui bordent le sud de la mer Caspienne. L'espèce a semble-t-il été introduite pour la première fois en Europe en 1784 en France où sa présence la plus ancienne est attestée par un individu planté en 1862 dans le square Estienne-d'Orves à Paris où il est encore visible aujourd'hui. C'est plus récemment, à la fin du XXe siècle, que son implantation plus large sur le territoire a été favorisée par le développement commercial de la filière horticole orientée vers le grand public. L'arbre a alors été planté en milieu naturel, notamment en zone humide. Il y a alors révélé un caractère envahissant et forme aujourd'hui des boisements monospécifiques denses pouvant supplanter localement les ripisylves constituées d'essences indigènes.

Répartition dans les Hauts-de-France

Le Noyer du Caucase a été introduit en milieu naturel, notamment sur un groupe d'ilots situés au milieu du lit majeur de la Somme en aval de Péronne où il forme des massifs monospécifiques de plusieurs centaines de mètres carrés. Ces types de boisements très denses sont également présents le long de la rocade nord d'Abbeville et à l'orée du massif dunaire au nord de la Baie de Somme. Il est également présent dans les parcs urbains de Beauvais, Ailly-sur-Noye et d'Amiens, dans l'agglomération Lilloise, sur les berges de la Deûle, sur les communes de Quesnoy-sur-Deûle et de Wambrechies. Sa première observation dans les Hauts-de-France date de 1864.

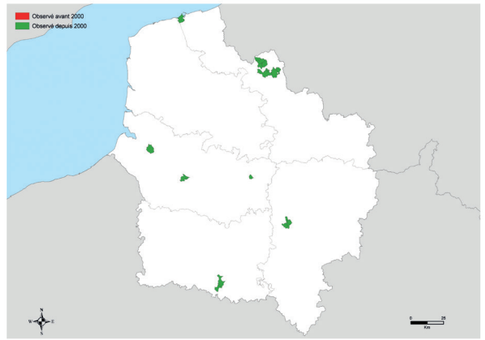

Comment reconnaître le Noyer du Caucase ?

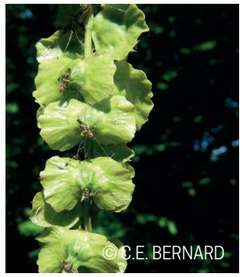

Le Noyer du Caucase est un arbre pouvant atteindre 25 m de hauteur. Son écorce de couleur brune est longuement fissurée. Ses feuilles alternes peuvent atteindre 60 cm de longueur et sont constituées de 11 à 25 folioles finement dentées. Ses fruits arrivent à maturité à l'automne et forment des petites noix ailées regroupées par 30 à 150 en grappes pendantes très caractéristiques.

À ne pas confondre avec

- **l'Ailante glanduleux** (*Ailanthus altissima*) : également exotique et envahissant. Il s'en distingue par son port plus élancé et la présence d'une « dent » à la base de chaque foliole.
- **le Frêne commun** (*Fraxinus excelsior* L.) : espèce indigène qui se distingue par ses bourgeons noirs et ses feuilles opposées qui présentent 13 folioles au maximum ;
- **le Noyer de Chine** (*Pterocarya stenoptera* C.DC.) : arbre exotique parfois planté dans les parcs, qui se distingue grâce à la nervure médiane de ses feuilles présentant un pétiole ailé.

Biologie et écologie

Le Noyer du Caucase est un arbre à croissance rapide produisant en avril et mai de longues grappes pendantes de fleurs femelles et d'autres produisant des chatons mâles. Les fleurs femelles pollinisées produisent des fruits qui arrivent à maturité en fin d'été. En situation de ripisylve, les fruits peuvent être emportés par le courant et germer en aval du cours d'eau. Dans les Hauts-de-France, l'arbre trouve des habitats équivalents à ceux dans lesquels il prospère dans son aire d'origine : dans les boisements humides, les ripisylves et les îlots situés au milieu des larges fleuves. C'est également un arbre réputé pour bien s'acclimater en environnement urbain, notamment dans les parcs, où il ne semble pas cependant montrer de caractère envahissant.

Modes de propagation

Particulièrement adapté aux milieux humides, le Noyer du Caucase s'y reproduit essentiellement de façon végétative par drageonnement jusqu'à former des boisements monospécifiques denses qui peuvent s'étendre relativement rapidement.

Dans les Hauts-de-France, aucun indice ne semble indiquer que la plante se reproduit de façon sexuée par germination de ses graines : toutes les populations connues se sont constituées par extension clonale à partir d'individus plantés. Cela dit, cet événement a été observé récemment en Belgique.

Le Noyer du Caucase et ses impacts

Sur l'environnement

La formation d'un réseau inextricable de racines empêche tout développement d'autres espèces au sein des boisements de Noyer du Caucase. Son implantation en ripisylve empêche la végétalisation naturelle des milieux qu'il colonise.

Sur l'économie et les activités humaines

La présence de boisements denses de Noyer du Caucase sur les berges peut entraver les opérations d'entretien courant des cours d'eau.

Sur la santé

La plante ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.

Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler le Noyer du Caucase : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.
Très peu d'informations sont disponibles concernant la gestion du Noyer du Caucase, en France ou en Europe. À condition d'être testées avant d'être réalisées à grande échelle, quelques méthodes de gestion peuvent toutefois être envisagées.

Plan d'action

Méthodes de gestion

L'écorçage consiste à réaliser deux entailles circulaires distantes d'au moins 15 cm autour du tronc et de quelques cm de profondeur, jusqu'à l'aubier (partie « dure » de l'arbre, située sous l'écorce). L'écorce située entre les deux entailles est ensuite retirée. La sève élaborée ne circule plus vers les racines, mais les feuilles reçoivent toujours de l'eau : la vie de l'arbre est alors ralentie, l'arbre se dessèche et tombe au bout de un à trois ans (alors qu'une coupe le stresse et engendre en réaction de nombreux rejets). Cette opération est à réaliser aussi bas que possible, à la base du tronc et au début de l'automne.
Elle est envisageable uniquement pour les individus d'un certain diamètre (généralement >15 cm), uniquement dans les lieux peu fréquentés afin d'éviter tout accident lié à la chute des arbres.

Suivi des travaux de gestion

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.

Ce qu'il est déconseillé de faire

La coupe des arbres est contreproductive en raison de leur forte capacité de reprise par drageonnement. Le boisement coupé se transforme en effet rapidement en un taillis inextricable formé par les drageons s'étant développés autour de la souche et des racines.

L'arrêté du 12/09/2006, abrogé le 4/05/2017 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000 de l'Institut géographique national. Quoi qu'il en soit, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

Boisement monospécifique de Noyer du Caucase en Haute-vallée de la Somme. La coupe des troncs est suivie de nombreux rejets formant des fourrés rivulaires denses.